

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Roch-Ouest tenue le **mardi 11 août 2015** à l'endroit désigné par le conseil, soit au 806, Rang de la Rivière Sud à Saint-Roch-Ouest.

Sont présents :

Monsieur Mario Racette, maire
Monsieur Luc Duval, conseiller au siège no 1
Monsieur Charles Smith, conseiller au siège no 2
Monsieur Lucien Chayer, conseiller au siège no 3
Monsieur Pierre Mercier, conseiller au siège no 4 s'est excusé
Monsieur Sylvain Lafortune, conseiller au siège 5 est absent
Monsieur Jean Bélanger, conseiller au siège no 6

Les membres présents forment le quorum.

Est également présente, Sherron Kollar, directrice générale

131-2015 ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 Juillet 2015**
- 4. COMPTE RENDU DU MAIRE ET DES CONSEILLERS SUR LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**
- 5. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6. ADMINISTRATION**
 - 6.1 Appui à la FQM pour le prochain Pacte Fiscal
 - 6.2 Déneigement
 - 6.3 Consentement à l'accès aux données de RECYC-QUÉBEC pour le PGMR
 - 6.4 Colloque de la zone Lanaudière-Jeudi 17 septembre à Berthier frais d'inscription 150 \$
- 7. RÉGLEMENTATION**
 - 7.1 Avis de motion- en matière de sécurité incendie
- 8. RAPPORTS FINANCIERS**
 - 8.1 Présentation et approbation des comptes
- 9. VARIA**
 - 9.1 Travaux de réparations ponctuels
 - 9.2 Fête municipale- musique
- 10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

132-2015 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir dûment constaté le quorum, M. Mario Racette, maire, déclare la présente séance ouverte.

133-2015 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été remis à chacun des conseillers lors de l'avis de convocation.

Sur la proposition de Jean Bélanger, l'ordre du jour, de la séance ordinaire du mardi 11 août 2015, est approuvé à l'unanimité par les conseillers.

**134-2015 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 7 JUILLET 2015**

Le procès-verbal a été remis à chacun des conseillers lors de l'avis de convocation.

Sur la proposition de Luc Duval, le procès-verbal, de la séance ordinaire du 7 juillet 2015, est approuvé à l'unanimité par les conseillers.

**135-2015 COMPTE RENDU DU MAIRE ET DES CONSEILLERS SUR LES
DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**

Les membres du conseil donnent un compte rendu sur les activités auxquelles ils ont participé.

136-2015 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

137-2015 RÉSOLUTION EN FAVEUR DE LA FQM

CONSIDÉRANT QUE le premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes des élus avec toute la légitimité pour agir;

CONSIDÉRANT QUE 93 % de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE quelque 400 délégués ont été très clairs sur leurs ambitions à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir;

CONSIDÉRANT QU'il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Lucien Chayer et résolu que le conseil de la Municipalité de **Saint-Roch-Ouest appui** la FQM dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte;

DE DEMANDER à la FQM de ne signer le prochain pacte fiscal que si et seulement si les éléments suivants s'y retrouvent :

- des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC;
- une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec;
- des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées;
- des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes.

c. c. : Philippe Couillard, premier ministre du Québec;
Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
Ministre responsable de la région de Lanaudière
Député de Rousseau

Adoptée unanimement

138-2015 RÉSOLUTION – DÉNEIGEMENT ET DÉGLACAGE POUR 2015-2016

Sur la proposition de Lucien Chayer, il est résolu à l'unanimité par les conseillers, de mandater l'ingénieur de la MRC Montcalm, Monsieur Gilles Boulé, à préparer le cahier de charge pour le déneigement et le déglacage pour une période d'un an (2015-2016) et de procéder à un appel d'offres sur invitation, et d'inviter les entrepreneurs suivants ;

- **Au Sentier de l'Érable S.E.N.C. (Gabriel St-Jean)**
- **Simon Hélie Ltée.**
- **Transport SYL-20 Inc.**

Les soumissions devront être reçues au bureau municipal avant ou le 22 septembre 2015, à 11 h, dans une enveloppe cachetée avec la mention «*Déneigement et déglacage 2015-2016-Projet P-15-024-63040*»;

La prise en considération se fera lors de la séance d'ajournement le 22 septembre 2015, à 19 h 30.

Adoptée unanimement

139-2015 CONSENTEMENT À L'ACCÈS AUX DONNÉES DE RECYC-QUÉBEC POUR LE PGMR

CONSIDÉRANT QUE Recyc-Québec a transmis un courriel aux municipalités indiquant que l'adoption d'une résolution demandant à celle-ci de donner accès aux données nécessaires à l'élaboration du PGMR pourra être considérée comme un consentement de la part de la municipalité pour transférer les données à la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE ladite résolution doit être votée à l'unanimité par le conseil municipal de toutes les municipalités de la MRC visée par le consentement ;

CONSIDÉRANT QUE suivant les orientations gouvernementales, la MRC doit effectuer la révision de son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et dans le cadre de cette révision, elle doit attribuer des montants pour la réalisation des actions qu'elle propose ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire encourager les municipalités dans l'atteinte des objectifs gouvernementaux ;

CONSIDÉRANT QUE l'intervention de la MRC vise, également, à aider le MDDELCC et RECYC-QUEBEC eu égard à l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de données provenant du domaine public ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Luc Duval et résolu que le conseil de la Municipalité de **Saint-Roch-Ouest** informe RECYC-QUEBEC qu'il consent à donner accès aux données de la municipalité, nécessaires à la réalisation du PGMR, à la MRC de Montcalm et ses mandataires autorisés.

Copie de la présente résolution sera transmise à RECYC_QUEBEC et à la MRC de Montcalm.

Adoptée unanimement

140-2015 COLLOQUE DE LA ZONE DE LANAUDIÈRE

Le colloque des directeurs généraux se tiendra le jeudi 17 septembre prochain à Berthierville.

Sur la proposition de Charles Smith, il est résolu à l'unanimité par les conseillers que la directrice générale participe au colloque annuel de la zone Lanaudière.

Les frais d'inscription au coût de 150 \$, soient payés directement par la municipalité et les frais inhérents soient remboursés.

Adoptée unanimement

141-2015 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 115-2015 DÉTERMINANT LES CONDITIONS ET LES EXIGENCES PORTANT SUR LES FEUX EN PLEIN AIR, LA TARIFICATION DES ALARMES INCENDIES RÉPÉTITIVES ET DES INCENDIES DE VÉHICULE

Un avis de motion est donné par M. Jean Bélanger pour l'adoption à une séance ultérieure du règlement numéro 115-2015 intitulé «en matière de sécurité incendie déterminant les conditions et les exigences portant sur les feux en plein air, la tarification des alarmes incendies répétitives et des incendies de véhicule».

Adoptée unanimement

142-2015 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Les comptes sont soumis à l'approbation des membres du conseil. Sur la proposition de Jean Bélanger, il est résolu à l'unanimité par les conseillers d'approuver les chèques émis pour le mois d'août 2015 du # 6905 au # 6930 totalisant 42 774,97 \$ selon la liste présentée au conseil.

Adoptée unanimement

Le conseiller no 1, Monsieur Luc Duval, quitte à 21 h 20.

143-2015 VARIA

1. TRAVAUX DE RÉPARATION PONCTUELS

Le Conseiller Charles Smith, demande quand les travaux de réparation ponctuels vont débiter, puisque la date limite approche. La directrice générale lui répond qu'elle a contacté l'entrepreneur, et qu'il va la rappeler pour lui donner une date d'ici la fin de la semaine.

2. FÊTE MUNICIPALE- MUSIQUE

Le Conseiller Charles Smith demande d'ajouter dans les minutes la mésentente et la mauvaise compréhension, qu'il y a eu au sujet de l'entente pour la musique lors de la fête Municipale.

Lors du Conseil du mois d'avril, le Maire et le Conseiller Pierre Mercier n'étaient pas présents au Conseil. Avant le début du Conseil, nous avons discuté verbalement du déroulement de la fête Municipale, dont le choix des musiciens. Les Conseillers présents étaient d'accord avec le choix du Conseiller Jean Bélanger de demander à Madame Lise Bélanger et à Monsieur Charles Smith de faire la musique durant la soirée.

Suite à cette discussion, le Conseiller Charles Smith nous a dit que Madame Bélanger était d'accord et qu'elle nous demandait un cachet de 400 \$ pour la musique.

Par la suite, au mois de juin, nous avons adopté le budget pour la fête municipale, sous la résolution numéro 100-2015. La résolution stipulait que le Conseil autorisait la dépense selon la liste présentée au Conseil, sur celle-ci, il y avait une dépense de 400 \$ pour la musique.

Après l'événement, le Maire et le Conseiller Pierre Mercier ont su qu'on devait payer Madame Lise Bélanger pour la musique. Tous les deux étaient en désaccord avec cette dépense, car Madame Bélanger est la copine du Conseiller Charles Smith.

Suite à cette mésentente, Madame Bélanger a décidé de ne pas facturer la municipalité et nous a offert gratuitement ses services.

144-2015 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, sur la proposition de Charles Smith, il est résolu à l'unanimité par les conseillers que la séance soit levée à 21 h 40.

Sherron Kollar,
Directrice générale

Mario Racette,
Maire

145-2015 CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Je soussignée, Sherron Kollar, directrice générale de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, certifie par la présente, que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées à la résolution no 142-2015, lesquelles s'élèvent à 42 774,97 \$ et ont été autorisées par résolution du conseil.

Sherron Kollar,
Directrice générale